

PAR COURRIEL,

Le 15 novembre 2022

Objet : Processus appliqué lors d'intempéries menant parfois à des fermetures d'établissement et moyens de vous informer

Chers parents,

Nous profitons de l'arrivée des températures hivernales pour vous expliquer le processus rigoureux qui oriente la décision de fermer ou de maintenir les établissements ouverts lors d'intempéries et les moyens de communication utilisés pour vous informer lors de la fermeture de nos établissements.

Un processus de veille dès l'annonce d'un avertissement météo

Le matin dès 5 h, des renseignements sont pris sur une base régulière afin de vérifier l'évolution des conditions climatiques (surveillance des dernières prévisions locales, vérification auprès de la SQ et du site Québec 511, communications avec les transporteurs scolaires de différents secteurs, etc.). À la suite de toutes ces vérifications, un portrait complet et fidèle de la situation peut être tracé.

La décision se prend tôt le matin à partir de toutes les informations recueillies

Nous convenons de prendre la décision la plus appropriée, et ce, au plus tôt le matin même, afin de respecter l'horaire des circuits de transport scolaire. Dans certaines circonstances, il est très facile de se prononcer, mais lorsque la température n'a pas commencé à se détériorer, il faut parfois se fier uniquement aux prévisions météorologiques qui ne sont pas toujours précises. Si nous décidons de maintenir le service, c'est que nous jugeons que nous pourrions transporter les élèves en toute sécurité.

La décision ultime appartient aux parents

Toutefois, la décision ultime appartient toujours aux parents et cette responsabilité doit primer en toute circonstance, car il est difficile pour nous de connaître avec précision les conditions routières de chacune des artères qui sont situées sur notre territoire. Si vous craignez pour la sécurité de vos enfants, vous pouvez décider de les garder à maison. Aucun élève absent pour cette raison ne sera pénalisé.

Si une fermeture est nécessaire : plusieurs sources d'information sont à votre disposition

Voici les multiples moyens pour vous informer :

- Visitez notre site Internet au www.cssenergie.gouv.qc.ca. Actualisez régulièrement la page afin d'avoir accès à la plus récente information. Épinglez notre site Web dans vos favoris !
- Notre page Facebook <https://www.facebook.com/cssenergie.qc>. Abonnez-vous sans tarder!
- Les messages téléphoniques des écoles mentionneront que les établissements sont fermés.
- Syntonisez l'une ou l'autre des stations de radio et de télévision régionales

En cas de disparité avec les informations véhiculées par les médias, il est important de se fier aux messages transmis par le Centre de services scolaire de l'Énergie.

Trois journées au calendrier scolaire sont prévues en cas de tempête

Trois journées sont prévues au calendrier scolaire en cas de tempête et seront reprises en fin d'année si non utilisées. Les journées pédagogiques T1, T2 et T3 inscrites au calendrier scolaire se transformeront en journée de classe, si elles ont été utilisées lors des fermetures à cause des tempêtes.

Une fermeture en cours de journée : une mesure vraiment exceptionnelle

Enfin, il peut arriver, de façon exceptionnelle, que nous devions fermer les écoles en cours de journée. La décision sera alors prise avant 10 h pour assurer le retour des élèves en toute sécurité. Les parents d'élèves du primaire ou du secondaire avec besoins particuliers seront joints avant que leur enfant quitte l'école.

Rappelons que notre décision repose sur l'état des conditions climatiques en vigueur au moment où nous devons rendre celle-ci. Nous sommes conscients de nos responsabilités en matière de sécurité sans pour autant négliger notre mission éducative en fermant inutilement nos établissements.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration,



Denis Lemaire
Directeur général
Centre de services scolaire de l'Énergie